



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF
en date du 13 décembre 2016**

Convocation en date du 2 décembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RAULT Serge, Maire.

Etaient présents : Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mme Isabelle DUMAZET, Mme Annick RAMBOT, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Véronique MOUSSY, Mr Jacques GUILBOT, Mr Daniel SAUVIGNET, Mr Eric PANDREAU, Mme Anne-Marie DEFAY, Mr Patrick HENRIOT, Mme Nadine ROCHE, Mme Anne GAUTHERON

Absents représentés : Mr Daniel BLANC donne pouvoir à Mr Patrick Henriot
Mme Sonia DOS REIS donne pouvoir à Mme Anne GAUTHERON

Absents excusés : Mme Joëlle CHABERT

Secrétaire de séance : Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du compte-rendu de la réunion en date du 27 septembre 2016, celui-ci est adopté à l'unanimité.

I – TARIF ASSAINISSEMENT 2017

Le Conseil Municipal, unanime, décide de maintenir les tarifs en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2014 pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2017.

	Abonnement annuel		Prix du m3 consommé	
	Rappel 2016	2017	Rappel 2016	2017
ASST	46,50 €	46,50 €	0,92 €	0,92 €

II – AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX VOIRIE 2015 / PLACE DU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°23-02-2016-1 concernant l'attribution du marché « programme voirie 2015-Place du cimetière »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des modifications de travaux ont été apportées au lot n°1 Voirie et au lot n°2 Espaces verts. Il convient de signer des avenants au marché de 4 338.90 € HT pour le lot n°1 et de – 3 125 € HT pour le lot n°2

Le Conseil Municipal, unanime, approuve les modifications de ces travaux et autorise la signature par Monsieur le Maire des avenants d'un montant de 4 338.90 € HT avec l'entreprise MOUTOT et d'un montant de - 3 125€ HT avec l'entreprise PILAT ESPACES VERTS.

III – PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS EAU ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF:

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement non collectif 2015

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, les rapports 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement non collectif de la commune de Saint Pierre de Bœuf.

IV – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel du délégataire sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Saint Pierre de Bœuf.

V – PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les agents territoriaux peuvent prétendre à l'attribution d'une médaille d'honneur régionale, départementale et communale selon certaines conditions

Il informe le Conseil Municipal qu'une médaille d'honneur comporte 3 échelons accordés en fonction de la durée des services accomplis (20 ans : médaille d'argent, 30 ans : médaille de vermeil, 35 ans : médaille d'or) aux agents territoriaux. La médaille récompense leurs compétences professionnelles et leur dévouement au service des collectivités territoriales.

La médaille d'honneur est attribuée par arrêté préfectoral sous forme d'un diplôme rappelant les services pour lesquels les titulaires de la médaille sont récompensés. Elle est souvent accompagnée d'une gratification versée par l'employeur.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de formaliser les gratifications versées par la Commune aux agents dans le cadre de l'action sociale ainsi que l'attribution des décorations honorifiques sous la forme d'une médaille frappée et gravée

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une gratification à chaque agent promu, à compter de la promotion du 14 juillet 2016, établie sur la base d'un demi salaire mensuel net pour l'attribution de la médaille d'Argent 20 ans de service et que la médaille frappée et gravée ne sera pas attribuée de manière automatique mais seulement à la demande de l'agent

VI – TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE ET COLOMBARIUM

✓ **Colombarium**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs 2016:

- 710 € pour le columbarium,

Après discussion, le Conseil Municipal, 2 contre 0 abstention et 15 pour fixe le prix de

- 720 € pour le columbarium (trente ans) applicable à compter du 1^{er} janvier 2017.

✓ **Cimetière**

✓ Monsieur le Maire rappelle les tarifs 2016:

✓ - 155 € le mètre carré pour une concession trentenaire

Le Conseil Municipal, unanime fixe le prix de

- 160 € le mètre carré pour une concession trentenaire à compter du 1^{er} janvier 2017.

VII – REVISION LOYER CAISSE D'EPARGNE

Le Conseil Municipal unanime vote une augmentation du loyer de la Caisse d'Epargne de 0,06%, conformément à l'Indice de Référence des Loyers du 3^{ème} trimestre 2016. La location semestrielle s'élèvera ainsi à 454,50 €.

VIII – APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS CCPR

Le Maire présente au Conseil Municipal la version des statuts adoptée par le Conseil Communautaire du 21/11/2016. Les principales modifications concernent :

- La suppression de l'intérêt communautaire afférent aux zones d'activités.
- La suppression de l'intérêt communautaire afférent aux actions de développement économique.
- La création d'une compétence « politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ».
- La création d'une compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » en compétence obligatoire comme la loi NOTRE le prévoit.
- Le basculement « Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés » à ce jour qualifié de compétence optionnelle en compétence obligatoire comme la loi NOTRE le prévoit.

Par ailleurs, et afin de se conformer à la loi MAPAM du 27 janvier 2014, il est inséré une compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement » qui sera prise au plus tard au 1er janvier 2018.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve la modification des statuts de la CCPR.

IX – SUBVENTIONS

➤ **Subventions exceptionnelles**

Le conseil Municipal, unanime, vote une subvention exceptionnelle pour :

- La Nautique : 600 € pour la construction d'un local arbitre
- L'amicale des Sapeurs Pompiers : 300 € pour la préparation des repas du 14 juillet 2016

➤ **Subvention 2016**

Le Conseil Municipal, unanime, vote une subvention au titre de l'année 2016 à l'association ADMR pour un montant de 350 €.

X – REGLEMENT RESTAURANT ET SERVICES PERISCOLAIRES

Monsieur CHAMPELEY Christian présente au Conseil Municipal les règlements pour la restauration scolaire et la garderie périscolaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les règlements pour la restauration scolaire et la garderie périscolaire.

XI – INDEMNITES DE CONSEIL AU COMPTABLE TRESOR PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 23-09-2014-2 du 23 septembre 2014 attribuant l'indemnité de conseil au taux de 100 % au receveur municipal.

Il rappelle les dispositions de l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables et notamment l'article 3 précisant que l'indemnité est acquise au comptable pour la durée du mandat du conseil municipal mais qu'elle peut toutefois être supprimée ou modifiée par délibération.

Le conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas attribuer d'indemnité de conseil au receveur, au titre de l'exercice 2016.

XII – CONVENTION FOURRIERES 2017 – SAUV

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec la SAUV pour la prise en charge des animaux errants en vue de les conduire au refuge SPA de Brignais pour 112.50 € HT par intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la signature de la convention pour 2017.

XIII – LOCATION PARCELLE TERRAIN AGRICOLE – TARIF 2016-2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser le montant de la location d'une parcelle de terrain agricole au Gaec St Pierre Fruits, au vu de l'arrêté préfectoral constatant la valeur des fermages à compter du 1er octobre 2016 jusqu'au 30 septembre 2017, portant la variation de l'indice des fermages à -0.42 %.

Il propose de fixer le montant annuel de la location de la parcelle cadastrée A n°2478, d'une contenance de 1 660 m², à 36.21 € pour 2016-2017.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le montant de 36.21 € pour 2016-2017.

XIV – DENOMINATION DE RUES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la dénomination de rues :

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| - (1) Chemin de la Combe | - (4) Impasse du tunnel |
| - (2) Chemin des vignes | - (5) Place de la Gare |
| - (3) Impasse du Frêne | - (6) Place des chaillets |

Le Conseil Municipal, unanime :

- valide le nom des rues

XV – AFFAIRES DIVERSES

- ✓ Monsieur le Maire rappelle la délibération n°31-05-2016-2 concernant l'acquisition de la parcelle AA56, rue du Rhône aux fins de délocalisation du foyer municipal. Le coût estimatif des travaux s'élève à 600 000 € HT et pourra ouvrir droit à diverses subventions. Il propose de lancer une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le projet de délocalisation du foyer pour un coût estimatif de 600 000 € HT et le lancement d'une consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre.

- ✓ Monsieur Pierre-Marie CHEVAL présente le projet d'aménagement du square des anciens combattants.
Les membres du Conseil, Municipal, unanimes, approuvent le projet d'aménagement du square des anciens combattants et autorisent Monsieur le Maire à lancer une consultation.
- ✓ Monsieur Pierre-Marie CHEVAL présente le projet d'aménagement du jardin public.
Les membres du Conseil, Municipal, unanimes, approuvent le projet d'aménagement du jardin public et autorisent Monsieur le Maire à lancer une consultation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

Numéro de délibérations de la séance	Intitulé
N°13-12-2016-1	Tarif assainissement – année 2017
N°13-12-2016-2	Avenant au marché de travaux voirie 2015 – Place du cimetière
N°13-12-2016-3	Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2015
N°13-12-2016-4	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau 2015
N°13-12-2016-5	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015
N°13-12-2016-6	Modalités d'attribution d'une gratification lors de l'obtention du diplôme de la médaille départementale, régionale et communale
N°13-12-2016-7	Tarif des concessions au columbarium
N°13-12-2016-8	Tarif concession cimetière
N°13-12-2016-9	Révision loyer – Caisse d'épargne 2017

N°13-12-2016-10	Approbation du projet de modification des statuts de la CCPR rendu nécessaire par la loi NOTRe du 7 août 2015
N°13-12-2016-11	Subventions aux associations
N°13-12-2016-12	Versement d'indemnités de conseil au comptable du Trésor Public
N°13-12-2016-13	Convention fourrière 2017 – SAUV
N°13-12-2016-14	Location d'une parcelle de terrain agricole – tarif 2016-2017
N°13-12-2016-15	Lancement consultation maîtrise d'œuvre
N°13-12-2016-16	Avenant au marché de travaux voirie 2015 – place du cimetière – lot n°2
N°13-12-2016-17	Lancement consultation aménagement « square des anciens combattants »
N°13-12-2016-18	Lancement consultation aménagement « jardin public »
N°13-12-2016-19	Dénomination de rues

**La secrétaire de Séance
Mme Véronique MOUSSY**

**Le Maire
Serge RAULT**